



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bretelle d'accès au boulevard périphérique à la Porte de Clichy

Question orale n° 1346

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la réalisation d'une bretelle d'accès au périphérique extérieur à la Porte de Clichy. En effet, depuis 2014, les élus de la majorité municipale du 17ème, en association avec le maire de Clichy et la présidence du conseil général des Hauts-de-Seine, réclament la création de cette bretelle d'accès. Au delà des problèmes de congestion de circulation, la présence du tribunal de Paris et de la direction régionale de la police judiciaire entraînent le transport régulier de prisonniers. Ces deux institutions sont aussi en attente de cette réalisation car l'immobilisation de cortèges pénitentiaires à haute sensibilité, dans le contexte des procès liés aux attentats terroristes commis en France, fait peser une menace majeure pour les forces de l'ordre ainsi que pour les autres usagers de l'espace public. Face à ces difficultés, le préfet de police de Paris l'a d'ailleurs informée au travers d'un courrier être favorable à la création d'une bretelle d'accès au boulevard périphérique extérieur depuis la Porte de Clichy. Des études techniques ont démontré la faisabilité et la pertinence de cette infrastructure pour désengorger la Porte de Clichy, pour un coût estimé à 6 millions d'euros. Aussi, elle lui demande quelles actions le Gouvernement entend prendre pour permettre la réalisation de cette infrastructure contribuant à fluidifier le trafic et améliorant la sécurité des convois pénitentiaires.

Texte de la réponse

BRETELLE D'ACCÈS AU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE À LA PORTE DE CLICHY

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Kuster, pour exposer sa question, n° 1346, relative à la bretelle d'accès au boulevard périphérique à la porte de Clichy.

Mme Brigitte Kuster. Ma question est adressée à M. le ministre délégué chargé des transports. Depuis 2014, la maire du XVIIe arrondissement que j'étais, puis les élus de la majorité municipale, le maire de Clichy ainsi que le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ont tenté

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QOSD1346>

d'intéresser l'État à la création d'une bretelle d'accès au périphérique extérieur au niveau de la porte de Clichy. Elle est en effet victime d'une thrombose en matière de circulation. Ce sont 4 600 véhicules qui y transitent chaque heure pendant les périodes de pointe et ce n'est pas la porte d'Asnières, déjà elle-même saturée, qui nous permettra de résoudre ce problème d'engorgement routier. Cette situation ne peut perdurer, compte tenu de l'installation du tribunal de Paris et de la direction régionale de la police judiciaire et de l'aménagement du nouveau quartier des Batignolles, qui a vu la construction de 140 000 mètres carrés de bureaux et de 3 500 logements.

Les ministères de la justice et de l'intérieur attendent eux aussi cette nouvelle infrastructure. Les agents du tribunal ainsi que ceux de la direction de la police judiciaire, au « 36 Bastion », sont confrontés chaque jour à l'aggravation des conditions de trafic. Rappelons que le préfet de police s'est lui-même déclaré favorable à la création de cette bretelle d'accès. L'immobilisation de cortèges pénitentiaires à haute sensibilité fait en effet peser une menace sur les forces de l'ordre ainsi que sur les automobilistes. Dans le contexte des procès liés aux attentats terroristes commis en France, il est impossible de continuer d'ignorer le danger existant.

Les études techniques ont démontré la faisabilité de cette infrastructure et sa pertinence pour désengorger la porte de Clichy. Le coût de ce chantier serait estimé à 6 millions d'euros. À quelle échéance le Gouvernement entend-il construire cette bretelle d'accès non seulement pour fluidifier le trafic mais, surtout, pour améliorer la sécurité des convois pénitentiaires et des habitants du quartier ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du logement.

Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement. Avant toute chose, il est important de souligner que le boulevard périphérique est une voie relevant de la Ville de Paris. En vertu du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales auquel je suis le Parlement très attaché, le Gouvernement ne peut interférer dans un débat qui appartient aux acteurs locaux. Par ailleurs, ce projet de bretelle d'accès au périphérique fait l'objet d'un désaccord entre la mairie du XVIIe arrondissement et la mairie de Paris. La préfecture de police a pu rappeler que cette infrastructure faciliterait la circulation de véhicules de secours et les convois d'administration pénitentiaire et les services du ministère des transports ont agi en tant que facilitateur. Ils ont diligenté une étude d'impact sur le trafic dont les conclusions ont été communiquées en 2019.

Au-delà de ce projet, l'État suit avec attention la desserte de la porte de Clichy, qui a fait l'objet d'aménagements majeurs auxquels il a lui-même contribué. Je pense notamment au prolongement de la ligne 14 du métro parisien, de la gare Saint-Lazare à la mairie de Saint-Ouen, qui a pour objectif de désaturer la ligne 13 et de desservir un quartier en plein développement. Réalisé par la RATP dans le cadre des travaux du Grand Paris, ce nouveau tronçon a été mis en service en janvier dernier et constitue un vrai motif de satisfaction.

Je peux ainsi affirmer que l'État prend ses responsabilités quand il doit le faire, mais il me faut aussi vous rappeler qu'il ne peut intervenir en lieu et place des collectivités locales quand celles-ci sont pleinement compétentes.

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QOSD1346>

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Kuster.

Mme Brigitte Kuster. Madame la ministre déléguée, merci d'avoir rappelé la situation de ce quartier que je connais particulièrement bien et d'avoir souligné les efforts consentis pour le développement de l'offre de transports en commun. Néanmoins, vous l'aurez compris, ma préoccupation porte sur la sécurité. Certes, le boulevard périphérique est une voie gérée par la Ville de Paris mais, pour m'être entretenue avec d'autres autorités – et je veux parler de représentants de l'État –, il me paraît important que l'État joue son rôle et engage une concertation avec la mairie de Paris, ce qui, à l'heure actuelle, est loin d'être le cas. J'estime qu'il doit y avoir une volonté politique des deux parties. Ce n'est pas parce que le boulevard périphérique appartient à la Ville de Paris que l'État doit baisser les bras face au danger que représente cet engorgement. Il se doit d'être au rendez-vous.

Il y a une autre raison pour laquelle je compte sur vous, madame la ministre déléguée, vous qui êtes rattachée à la ministre de la transition écologique : c'est la lutte contre la pollution induite par la thrombose de ce quartier. Ce n'est pas la desserte en transports en commun qui réglera le problème des personnes qui sont obligées de prendre leur véhicule.

Le danger est réel : le préfet de police, le ministère de l'intérieur et le ministère de la justice attendent une solution. Il appartient au Gouvernement de prendre ses responsabilités et d'engager les discussions nécessaires. Ce chantier, je le rappelle, représente un coût de 6 millions d'euros. La Ville de Paris et l'État peuvent se retrouver pour faire aboutir ce projet tant attendu par les habitants de ce quartier comme par les instances dont je viens de rappeler l'importance.

Données clés

- Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)
- Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains
- Type de question : Question orale
- Numéro de la question : 1346
- Rubrique : Transports urbains
- Ministère interrogé : Transports
- Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

- Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#)
- Réponse publiée le : 24 mars 2021, page 2945
- La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 mars 2021](#)